

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

Envoyé en préfecture le 14/01/2019

Reçu en préfecture le 14/01/2019

Affiché le

ID : 051-215103656-20190107-1901-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 7 janvier 2019

L'an 2019, le 7 Janvier à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 3 Janvier 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 7 Absent : 0 Excusé : 4

Nom des membres ayant participé au vote : C.DROMARD, X.HUSSON, C.LAPERSONNE, MC.REMY, JJ.RODHES, M.ZIMMERLIN, G.LHEUREUX

Excusé : J.SOMMER, pouvoir à C.LAPERSONNE – C.BEGUINOT, pouvoir à MC.REMY – J.GODART – MJ.THIBAUT, pouvoir à X.HUSSON

Secrétaire de séance : J.GODART

19-01

Demande de subvention DETR

Programme d'embellissement des espaces publics

La commune de Mutigny souhaite poursuivre son programme d'embellissement des espaces publics.

Le projet présenté ici est l'embellissement de la Rue des Sablons.

Après les travaux d'enfouissement réalisés en 2017, il y a lieu désormais d'améliorer et sécuriser les conditions de circulation des riverains et des visiteurs empruntant cet axe, en respect des prescriptions du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE, délibération n°13-52 du 30 Octobre 2013). Ces travaux étaient prévus en 2018, mais pour des raisons budgétaires, ont été décalé pour l'année 2019.

Madame le Maire représente à l'assemblée le dossier avant projet relatif à ces travaux d'embellissement Elle commente les dispositions techniques et financières du projet, et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à : 62 318.74€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- approuve l'avant projet sommaire présenté et décide sa réalisation en 2019
- demande que l'opération soit subventionnée par l'Etat dans le cadre de la subvention D.E.T.R

Adopté à l'unanimité,

Pour : 7+3 pouvoirs

Contre : 0

Fait le 7 Janvier 2019

Le Maire

Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 14/01/19

Affiché en Mairie le 14/01/19